



L'outil COPEO est intégré à l'espace Pro du site Internet MILLET



Les clients sont également recompensés de leur démarche environnementale



Contact presse MILLET: FP&A - Frédérique PUSEY / Lucile BOITTIN Visuels et communiqué téléchargeables sur le site Internet de FP&A : www.fpa.fr - Rubrique « Espace Presse » Identifiant: journaliste / Mot de passe : RIOUr?

10, rue Maurice Utrillo - 78360 Montesson Tél : 01 30 09 67 04 - Port : 06 14 79 35 52 Fax : 01 39 52 94 65 - Mail : lucile@fpa.fr

# « LA PORTE À CÔTÉ », LE RÉSEAU DE CONCESSIONNAIRES DU GROUPE MILLET,

## MET EN PLACE UN PROGRAMME CEE, ENTIÈREMENT DÉDIÉ À SES INSTALLATEURS.

Depuis le 1er janvier 2012, « La Porte à Côté » s'engage dans le dispositif CEE — Certificats d'Économie d'Énergie - mis en place par l'État dans le cadre de la loi POPE (Programme d'Orientation de la Politique Énergétique) et propose un programme unique pour les installateurs et membres de son réseau.

#### « La Porte à Côté »,

#### interface entre les installateurs et les fournisseurs d'énergie

« La Porte à Côté » a mis en place un programme dédié afin d'aider les installateurs à valoriser leurs travaux de poses de menuiseries et d'isolations auprès des fournisseurs d'énergie. « Notre réseau est engagé aux côtés du Groupe MILLET dans une démarche environnementale, c'est donc pour nous une évidence d'aider nos installateurs à participer au dispositif CEE » explique Fabrice DROUOT, animateur national du réseau « La Porte à Côté ».

L'interface développée en partenariat avec COPEO, société spécialisée dans le dispositif des certificats, propose aux installateurs de déposer l'ensemble des documents nécessaires (déclaration de travaux, attestation de fin de travaux et facture des travaux) et de valoriser leurs installations auprès des fournisseurs d'énergie.

La société COPEO reverse ensuite les bénéfices aux installateurs. « La valorisation des économies d'énergie réalisées revient à nos installateurs. Nous estimons, via le dispositif CEE, récupérer de 150 000 à 200 000 euros sur un an, pour l'ensemble du réseau » souligne Fabrice DROUOT.

Seules les menuiseries dont la performance énergétique est inférieure ou égale à 1.8 W/(m².K) peuvent bénéficier du dispositif CEE, ce qui est le cas de l'ensemble des menuiseries du Groupe Millet.



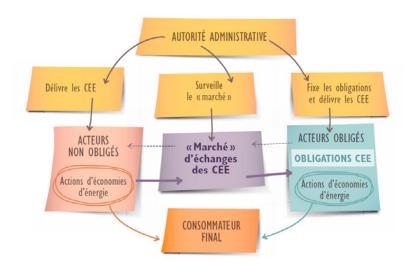


#### Zoom sur le dispositif CEE,

### nouvelle obligation pour les fournisseurs d'énergie

Depuis 2011, l'État oblige tous les fournisseurs d'énergie (producteurs/ distributeurs français d'électricité, de gaz, de fioul, de GPL, de froid, de chaud et de carburant pour véhicules) à justifier d'actions de réduction de la consommation d'énergie en France. L'objectif fixé par l'État, pour une période de 3 ans (2011-2013), est d'atteindre 345 TWh cumac d'énergie économisée. Une seule possibilité pour les fournisseurs : inciter leurs clients à réduire leur consommation d'énergie.

Le Principe ? Les clients, particuliers ou professionnels fournissent la preuve de leurs investissements aux fournisseurs d'énergie qui peuvent ensuite obtenir la délivrance de certificats par l'État.



#### En savoir plus:

www.developpement-durable.gouv.fr/-Certificats-d-economies-d-energie,188-.html

#### À propos du Réseau La Porte à Côté

- « La Porte à côté » compte actuellement plus de 45 concessionnaires repartis à travers toute la France. Composé d'experts, « La Porte à Côté » est le réseau spécialisé dans l'isolation de l'habitat :
- · Isolation des combles et des façades ;
- Fourniture et pose de portes et fenêtres en Bois, PVC, Aluminium ou Mixte ;
- Mais aussi : volets roulants, stores, portes de garage...

Spécialiste de l'isolation de l'habitat, l'offre du réseau « La Porte à Côté » peut faire bénéficier du bouquet de travaux aux particuliers pour l'obtention du Crédit d'Impôt Développement Durable de 18% sur les menuiseries extérieurs en maison individuelle (nouvelle loi CIDD 2012).